

PROJETS DE RESOLUTION SOUMIS
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE MACSF assurances DU 11 MAI 2022

PREMIERE RESOLUTION agréée par le conseil d'administration
(Approbation des comptes sociaux 2021)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du commissaire aux comptes et des comptes sociaux, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont arrêtés par le conseil d'administration, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 40 110 682,37 euros.

Elle décide d'affecter ce résultat en totalité au poste Réserve générale pour éventualités.

DEUXIEME RESOLUTION agréée par le conseil d'administration
(Approbation des conventions impliquant la Mutuelle et au moins un administrateur)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes mentionnant l'absence d'opérations visées au paragraphe I de l'article R 322-57 du code des assurances, en prend acte purement et simplement.

TROISIEME RESOLUTION agréée par le conseil d'administration
(Approbation des contrats d'assurance souscrits par un administrateur et sa famille auprès de la Mutuelle)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les contrats d'assurance de toute nature souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés, leurs conjoints, ascendants et descendants, visés au IV alinéa 2 de l'article R 322-57 du code des assurances, et statuant sur ledit rapport, déclare approuver les contrats qui y sont mentionnés.

QUATRIEME RESOLUTION agréée par le conseil d'administration
(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Luc AUDHOU, pharmacien, pour une période de quatre années conformément à l'article 21 des statuts, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

CINQUIEME RESOLUTION agréée par le conseil d'administration
(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Laurence CARPENTIER, chirurgien-dentiste, pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

SIXIEME RESOLUTION agréée par le conseil d'administration
(Nomination d'un administrateur)

L'assemblée générale nomme Monsieur Stéphane LANDAIS, médecin, en qualité d'administrateur pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

SEPTIEME RESOLUTION agréée par le conseil d'administration
(Nomination d'un administrateur)

L'assemblée générale nomme Monsieur Xavier LAQUEILLE, médecin, en qualité d'administrateur pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

HUITIEME RESOLUTION non agréée par le conseil d'administration
(Nomination d'un administrateur)

L'assemblée générale nomme Madame Chantal DUQUESNOY, infirmière, en qualité d'administrateur pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

NEUVIEME RESOLUTION agréée par le conseil d'administration
(Pouvoirs pour les formalités)

Sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication prescrites par la loi et les règlements.



A la suite des renouvellements et des nominations ci-dessus, les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice :

2022 pour Madame DOUBECK et Monsieur GERARD-VARET,

2023 pour Mesdames HUGON et VINIKOFF,

2024 pour Madame CAMBON et Monsieur VAZQUEZ,

2025 pour Mesdames de LARRARD et LUSTMAN, et Monsieur AUDHOUI, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale,

2026 pour Messieurs EVEILLEAU et TSIANG,

2027 pour Mesdames CARPENTIER et DUQUESNOY et Messieurs LANDAIS et LAQUEILLE, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale.